



# QSL : LES PERSONNELS ENCORE UNE FOIS LIVRÉS À EUX-MÊMES !

## DES ANNONCES, DES NOTES DE SERVICE, MAIS TOUJOURS AUCUNE VÉRITABLE SOLUTION !

Depuis plusieurs mois, **FO Justice** dénonce le manque d'anticipation et l'absence de véritable projet de la Direction interrégionale de Toulouse concernant les quartiers de semi-liberté.

Déjà interpellée au niveau national sur cette situation, notamment à l'occasion du projet de création de 1 500 places supplémentaires en QSL annoncé par l'administration, la DI de Toulouse avait été pointée du doigt pour son absence de proposition concrète auprès de la DAP.

Pourtant, notre interrégion connaît des difficultés majeures de surpopulation carcérale, avec des établissements qui accumulent les matelas au sol et des personnels qui travaillent quotidiennement dans des conditions de plus en plus difficiles.

**Et aujourd'hui, quelle est la réponse apportée ? Toujours aucune véritable vision, aucun projet structurant et surtout aucune réponse adaptée aux réalités du terrain !**

## À BÉZIERS, LE QSL EST AUJOURD'HUI À BOUT DE SOUFFLE !

La situation de notre quartier de semi-liberté illustre parfaitement les conséquences de cette absence d'anticipation. Cinq cellules occupées par dix personnes détenues, avec des profils relevant aussi bien de la maison d'arrêt que du centre de détention. Une gestion quotidienne particulièrement complexe qui nécessite une organisation et des moyens adaptés.

### **Mais sur le terrain, les difficultés s'accumulent.**

Les personnels doivent composer avec des régimes de détention différents, des mouvements et des contraintes de gestion qui ne correspondent pas au fonctionnement actuel du QSL.

## **ET SURTOUT, LES AGENTS SONT AUJOURD'HUI CONFRONTÉS À UNE SITUATION QUI POSE DIRECTEMENT LA QUESTION DE LEUR SÉCURITÉ.**

Les personnels peuvent se retrouver sans encadrement fixe, seuls sur le QSL et isolés du reste de l'établissement. En cas d'incident, de comportement agressif ou de situation nécessitant une intervention immédiate, les agents peuvent se retrouver seuls face à la situation, sans moyens de contrainte adaptés et sans soutien immédiat à leurs côtés.

## **Cette situation est inacceptable.**

On ne peut pas demander à des personnels d'assurer seuls le fonctionnement d'une structure pénitentiaire tout en les laissant sans encadrement fixe, isolés et sans moyens adaptés pour faire face à un incident.

La sécurité des agents ne peut pas reposer sur leur seule capacité à gérer les situations difficiles.

## **QUAND LES AUXILIAIRES MANQUENT, CE SONT ENCORE LES AGENTS QUI DOIVENT COMPENSER !**

À cela s'ajoutent des moyens humains insuffisants. Le remplacement d'un auxiliaire n'a toujours pas été assuré et, à compter du 5 octobre 2026, le quartier risque de ne plus disposer d'aucun auxiliaire.

Et une nouvelle fois, ce sont les personnels de surveillance qui doivent subir les conséquences de ces carences d'effectifs. Les agents doivent assurer des tâches qui relèvent normalement des auxiliaires, notamment la distribution des repas et différentes tâches annexes.

## **FO JUSTICE RAPPELLE UNE ÉVIDENCE : CE N'EST PAS AUX AGENTS DE SURVEILLANCE DE FAIRE LE TRAVAIL DES AUXILIAIRES !**

Les personnels de surveillance ont leurs propres missions et responsabilités. Le manque d'auxiliaires ne peut pas être compensé par une surcharge de travail imposée aux agents. Comment peut-on demander aux personnels d'assurer la sécurité et le fonctionnement du QSL, parfois seuls et isolés, tout en leur demandant de pallier le manque d'auxiliaires ?

## **UNE STRUCTURE QUI N'EST PLUS ADAPTÉE À SON FONCTIONNEMENT !**

Le problème est également structurel. Le QSL, situé à l'écart de l'établissement principal, reste coupé de nombreux services indispensables au fonctionnement d'un établissement pénitentiaire : buanderie, unité sanitaire et autres infrastructures. Alors que les régimes classiques disposent de locaux et d'équipements permettant d'organiser les activités et la prise en charge des personnes détenues, le QSL ne dispose que de moyens particulièrement limités. La structure elle-même n'est plus adaptée. Après le doublement des cellules des personnes en semi-liberté, les locaux accueillent désormais une capacité qui ne correspond pas aux conditions initialement prévues, avec 18 cellules pour une capacité théorique de 36 places. Les agents du QSL font preuve d'autonomie et s'efforcent quotidiennement de maintenir le fonctionnement du service.

## **MAIS L'AUTONOMIE NE DOIT PAS ÊTRE CONFONDUE AVEC L'ISOLEMENT !**

Elle ne peut pas servir de justification à une organisation dans laquelle les agents sont sans encadrement fixe, seuls sur la structure et potentiellement isolés en cas d'incident.

L'administration ne peut pas continuer à compenser ses carences organisationnelles par la bonne volonté des personnels !

## **FO JUSTICE EXIGE DES RÉPONSES ET DES ACTES !**

Il est temps que la DI de Toulouse sorte de cette politique de l'attentisme. Les personnels n'ont pas besoin de nouvelles annonces ou de notes de service supplémentaires. Ils ont besoin de moyens, d'une organisation cohérente et d'un véritable projet pour les établissements de notre interrégion.

**FO Justice CP Béziers demande :**

- Un encadrement fixe et clairement identifié au QSL.
- Qu'aucun agent ne soit laissé seul et isolé face à une situation à risque ou à un incident.
- Des moyens de contrainte et d'intervention adaptés aux situations auxquelles les personnels peuvent être confrontés.
- Le remplacement immédiat des auxiliaires manquants.
- Que les tâches relevant des auxiliaires soient assurées par les personnels dédiés et ne soient plus reportées sur les agents de surveillance.
- Une organisation prenant réellement en compte les différents profils et régimes de détention.
- Des infrastructures et des équipements adaptés aux missions confiées aux personnels.
- Un engagement concret de la DI de Toulouse et de la DAP sur un projet de restructuration et d'adaptation du QSL.

## **LA SITUATION N'EST PLUS TENABLE !**

Pendant que les personnels s'épuisent à faire fonctionner des structures inadaptées, ils doivent également exercer leurs missions dans des conditions où l'isolement, l'absence d'encadrement fixe et le manque de moyens peuvent les mettre directement en difficulté en cas d'incident.

Ce n'est pas aux agents de surveillance de compenser le manque d'auxiliaires. Ce n'est pas à eux d'assurer des tâches qui ne relèvent pas de leurs missions. Et surtout, ce n'est pas à eux d'être laissés seuls face à un incident, sans encadrement fixe, sans soutien immédiat et sans moyens adaptés.

**FO Justice** refuse que les personnels soient une nouvelle fois les variables d'ajustement d'une administration incapable d'apporter des réponses à la hauteur des difficultés rencontrées.

**IL EST TEMPS DE PASSER DES ANNONCES AUX ACTES !**

**LA SÉCURITÉ DES PERSONNELS N'EST PAS UNE OPTION.**

**LES AGENTS NE SONT PAS DES AUXILIAIRES.**

**LES AGENTS NE DOIVENT PAS ÊTRE LAISSÉS SEULS FACE AU RISQUE.**



FO Justice CP Béziers - Le : 2 octobre 2026

**ÉLECTIONS**  
**PROFESSIONNELLES**  
**DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026**

**FO** **RÉSISTER!!**  
**RIEN LÂCHER!**

**ACTION, RESPECT, ÉQUITÉ**

**JE VOTE** **FO Justice**

**POUR TOUS LES PERSONNELS**